

REUNION PUBLIQUE du 21 Janvier 2023 à 11 H00

Lotissement Les allées de la Cense

La Municipalité a organisé au sein du lotissement, le 21 janvier dernier, une réunion publique avec les habitants des Allées de la Cense (rue des moissonneurs et rue des laboureurs).

Ce fut l'occasion de constater ensemble les améliorations apportées au confort de vie du quartier grâce aux nouvelles places de parking créés.

Ce résultat est le fruit d'échanges réguliers entre les riverains, la municipalité, le promoteur ICADE et la MEL pour trouver les solutions les plus adaptées au problème de stationnement tout en tenant compte de la législation.

Ce temps d'échange utile et constructif, autour d'un café et de viennoiseries, a permis d'évoquer tous les sujets qui intéressent les résidents qui peuvent s'ils le souhaitent, participer au bien-vivre de leur quartier en se rapprochant du conseil de quartier ouest, dont l'un des coordinateurs (M Duquesne) réside dans le lotissement. <https://www.mairie-baisieux.fr/quartier-ouest>

Voici les différents points évoqués lors de ces échanges :

1 : La voirie et l'assainissement vont faire l'objet d'une demande de rétrocession à la MEL, comme la municipalité s'y est engagée auprès d'ICADE. Ces ouvrages seront repris par la MEL après validation de leur conformité par les services techniques de la MEL, de même pour la rétrocession à la Ville des espaces verts et de l'éclairage public.

2 : Icade a fait procéder au déplacement de la bouche incendie à l'entrée de la rue des laboureurs et doit encore intervenir pour la pose de panneaux routiers d'interdiction de stationner permettant le passage d'Esterra en porte à porte et également des secours.

3 : Les espaces verts dégradés par les locataires ou propriétaires devront être remis en état à leur frais.

4 : Deux voies du lotissement sont privées et le resteront y compris après rétrocession de la voirie à la MEL. Ces voies font l'objet d'une ASL destinée à gérer la copropriété. Il s'agit des voies en bout de l'allée des laboureurs et de la voie permettant l'accès aux garages à l'arrière de la rue des moissonneurs. Il a été suggéré aux copropriétaires de faire installer une signalétique relative au caractère privé de ces voies.

5 : Il est rappelé que l'ensemble des résidents doivent respecter le Code de la route et stationner sur les emplacements prévus à cet effet. Il est interdit de stationner sur les trottoirs, face aux portes de garage, dans les zones de rencontre, dans les virages ou face à la pompe de relevage.

6 : il n'est pas possible de privatiser le domaine public ou les espaces verts communs.

7 : Le stationnement de véhicules sans déplacement d'une durée de plus de 7 jours (véhicules « ventouse ») est interdit.

8 : Il est rappelé que des parkings publics tel que celui face à la Poste sont proches et disponibles et que le lotissement respecte la législation en matière de places de stationnement pour personnes à mobilité réduite.

9 : tout stationnement ne respectant pas le code de la route ne fera plus l'objet de tolérance en termes de verbalisation.

10 :La Mairie procède au rachat du garage à l'entrée du lotissement, celui-ci sera déconstruit pour permettre une meilleure visibilité pour les entrées et sorties.

11 :M Piccini a vendu la propriété située à côté de la rue des laboureurs. Le nouveau propriétaire y réalise actuellement des travaux pour y aménager son jardin. Ces travaux sont assez conséquents et devraient durer plusieurs mois.

12 :Les poubelles qui restent sur le domaine public ou se renversent sur la voirie ont été évoquées. Il est rappelé que les containers sont équipés de freins pour en sécuriser le dépôt sur le domaine public le temps nécessaire au ramassage. Chaque propriétaire ou copropriétaire est responsable de son container et des dommages qu'il pourrait causer.